



S.I de Desserte par Voie de Terre des MARAIS MOUILLES (Siren : 257900589)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Le Vanneau-Irleau
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/03/1959
Date d'effet	24/03/1959

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Robert GOUSSEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de LE VANNEAU
Numéro et libellé dans la voie	6 rue de la Mairie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79270 LE VANNEAU-IRLEAU
Téléphone	05 49 35 00 13
Fax	05 49 35 03 55
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 845
Densité moyenne	67,07

Périmètres

Nombre total de membres : 11

- Dont 11 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Amuré (217900091)	453
79	Arçais (217900109)	623
79	Bessines (217900349)	1 710
79	Coulon (217901008)	2 319
79	Le Bourdet (217900463)	601
79	Le Vanneau-Irleau (217903376)	904
79	Magné (217901628)	2 750
79	Prin-Deyrançon (217902204)	635
79	Saint-Georges-de-Rex (217902543)	445
79	Saint-Hilaire-la-Palud (217902576)	1 601
79	Sansais (217903046)	804

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Etudes préalables, création, aménagement, réhabilitation des chemins pour la desserte par voie de terre des "marais mouillés" à des fins agricoles ou touristiques. Ces chemins sont propriétés communales ou seront acquis par chaque commune concernée à l'occasion de travaux à effectuer. L'entretien courant de ces chemins est assuré par chaque commune.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)